



Rapport d'activité 2017

DIRECTION RÉGIONALE
DE L'ALIMENTATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT
DES PAYS DE LA LOIRE



L'année 2017 a été marquée par une forte actualité pour les filières agricoles et agroalimentaires avec le lancement le 20 juillet des Etats Généraux de l'Alimentation. L'objectif : faire converger les acteurs de la filière alimentaire au service d'une meilleure création et répartition de la valeur dans la filière, et assurer une alimentation saine, sûre et durable à tous nos concitoyens.

La Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des Pays de la Loire s'est associée à cette dynamique en organisant le 29 septembre 2017, conjointement avec le Conseil régional et la Chambre régionale d'agriculture, une conférence sur la thématique "produire pour tous les marchés". Cette mobilisation a permis de conforter la stratégie partagée avec les acteurs en région : miser sur des filières de qualité, valoriser les atouts de nos productions à l'export comme en circuit court et promouvoir la diversité des produits et des modes de production.

Le chantier s'est poursuivi en 2017 et en 2018 avec la déclinaison des priorités des Etats Généraux de l'Alimentation dans les politiques portées par la DRAAF.

De nombreux autres enjeux ont mobilisé les agents de la DRAAF en 2017 : révision du programme régional de l'enseignement agricole, création de l'observatoire des mortalités et des affaiblissements de l'abeille mellifère, révision du programme régional d'actions nitrates, élaboration de la feuille de route régionale Ecophyto 2, mise en place du service facturier...

Ces exemples illustrent la diversité des missions assurées par la DRAAF.

Pour autant, ils ne doivent pas faire oublier l'ensemble des missions portées au quotidien pour favoriser l'installation des jeunes agriculteurs, mettre en oeuvre les aides de la politique agricole commune, réguler la concurrence pour l'accès au foncier, assurer une alimentation de qualité, contrôler les modalités d'utilisation des produits phytosanitaires et former les nouvelles générations, sans oublier la conduite des enquêtes et le suivi de la conjoncture ainsi que la gestion des crises.

La DRAAF a également eu l'occasion à plusieurs reprises de conforter son rôle d'appui et sa capacité à impulser des dynamiques, notamment à travers l'organisation d'un séminaire sur la biosécurité en élevage de volailles pour anticiper les risques liés à l'influenza aviaire, ou encore en organisant une journée d'échanges pour faire connaître et diffuser dans les réseaux professionnels les pratiques agro-écologiques développées par les exploitants ligériens.

Enfin, l'année 2017 a marqué une évolution importante dans l'organisation de la DRAAF avec la création du service régional de l'environnement, de la forêt et du bois, afin de renforcer l'implication des services dans l'accompagnement de la transition agro-écologique des systèmes agricoles, et dans la mise en oeuvre de la politique forestière.

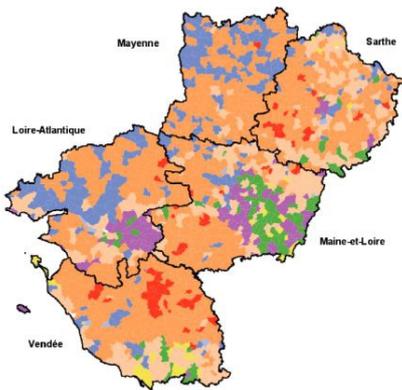
Bref, une année riche en activités et en expérience pour les agents de la DRAAF. Qu'ils soient ici remerciés de l'investissement qu'ils démontrent chaque jour dans l'accomplissement de leurs missions.

Yvan LOBJOIT

L'AGRICULTURE, L'AGRO-ALIMENTAIRE ET LA FORET EN PAYS DE LA LOIRE

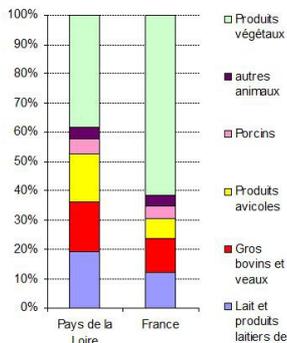
L'agriculture des Pays de la Loire est riche et diversifiée

Chiffres clés 2017

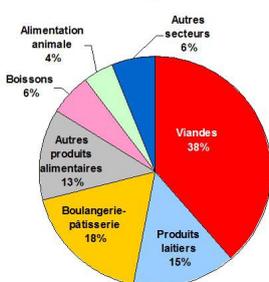


Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Répartition de la production de la branche agriculture par produit



Répartition de la valeur ajoutée des IAA en 2015



Le pin maritime première essence du bois d'oeuvre



Avec une production estimée à 6,2 milliards d'euros de biens produits, soit 10 % du chiffre d'affaires national, les Pays de la Loire se situent au cinquième rang des régions agricoles françaises. Les surfaces agricoles occupent plus de 2,2 millions d'hectares (8 % de la surface nationale), soit 69 % de l'espace.

La région est la moins boisée de France.

Aux toutes premières places en élevages bovin, avicole et porcin, la région se caractérise aussi par la grande diversité de ses productions végétales. Aux côtés des surfaces fourragères et céréalières, les cultures spécialisées comme

la transformation de la viande et du lait bénéficient de la présence de grands groupes nationaux, comme Bigard, Terrena, LDC ou Lactalis. Les Pays de la Loire sont l'une des principales régions pour la production sous signe officiel de qualité. On y dénombre plus d'une trentaine d'AOP/AOC et une vingtaine d'IGP, notamment avicoles.

Avec plus de 2 500 exploitations certifiées bio et 150 000 ha d'agriculture biologique, la région occupe la première place pour les poulets de chair bio et la deuxième pour les cultures fourragères, les vaches laitières et les poules pondeuses.

l'horticulture, l'arboriculture, le maraîchage, la production de plantes médicinales et à parfum et de semences, la viticulture, occupent une place importante, notamment en termes d'emplois.

L'agriculture induit de nombreuses activités de recherche. La région est membre, avec la Bretagne, du pôle VALORIAL, consacré au secteur agro-industriel, et dispose d'un pôle de compétitivité à vocation mondiale : VEGEPOLYS, ainsi que plusieurs pôles d'enseignement supérieur (Agro Campus Ouest, École supérieure d'agriculture, ONIRIS).

La diversité et le poids des productions ont permis l'essor d'un secteur agroalimentaire puissant, avec un chiffre d'affaires de 13 milliards d'euros. Les activités de

Une région faiblement boisée

En Pays de la Loire, le taux de boisement s'établit à 11 % de la surface régionale, pour un taux national de 30 %. Il varie de 7 % en Vendée à 19 % en Sarthe. Près des trois quarts de la surface forestière régionale sont occupés par des feuillus, principalement le chêne rouvre et le chêne pédonculé. Le pin maritime est la première essence résineuse. La récolte régionale de bois est d'environ un million de m³, soit 3 % du volume national ; le bois destiné à la production d'énergie en représente 28 %, contre 21 % en France. On scie trois fois plus de résineux (pin maritime et Douglas surtout) que de feuillus.

ACCOMPAGNER LA MODERNISATION ET LA STRUCTURATION DES FILIÈRES AGRICOLES ET AGROALIMENTAIRES

Préserver le foncier agricole et réguler l'exploitation des terres

Chiffres clés 2017

Sur les 3 430 demandes d'autorisation d'exploiter déposées entre juin 2016 et octobre 2017 :

- . 90 % sont soumises à autorisation pour dépassement du seuil de surface de 45 hectares
- . 7 % pour l'absence de capacité professionnelle agricole
- . 25 sont des déclarations de reprise de biens familiaux

- . 65 % sont des demandes de reprise de terres pour agrandir une exploitation existante
- . 28 % sont des demandes de reprise de terres en vue de l'installation d'un nouvel agriculteur.

Pour un quart des dossiers, il existe une autre demande concurrente. 60 % des demandes avec concurrence n'ont qu'un seul concurrent.

2 570 décisions ont été notifiées aux demandeurs :

- . 90 % sont des autorisations
- . 82 % des demandes pour agrandissement
- . 92 % des demandes en vue d'une installation ont fait l'objet d'une autorisation.

Foncier agricole : le contrôle des structures

Le contrôle des structures est un outil de répartition du foncier agricole et se traduit concrètement par la délivrance, par l'autorité administrative compétente, d'autorisations d'exploiter que doivent obtenir les exploitants souhaitant mettre en valeur des parcelles agricoles. Par application de la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014, le contrôle des structures relève désormais de la préfecture de région.



Le schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) est entré en vigueur le 18 juin 2016. Cet arrêté préfectoral, qui fixe les modalités d'application du contrôle des structures dans la région des Pays de la Loire, vise à privilégier les installations d'agriculteurs à temps plein, promouvoir l'élevage et les cultures végétales spécialisées, source de valeur ajoutée et

d'emplois directs et indirects, conforter les exploitations de dimension économique précaire, améliorer la structuration parcellaire et favoriser la pérennité de la conduite agrobiologique des parcelles déjà menées en agriculture biologique.

Si le SDREA a remplacé les schémas départementaux, les directions départementales des territoires (et de la mer), qui assurent l'instruction des demandes d'autorisations d'exploiter, restent les interlocuteurs uniques et privilégiés des usagers.

La Région des Pays de la Loire fait partie des régions (comme les autres régions de l'ouest de la France) où le contrôle des structures est très dynamique. Entre le 18 juin 2016 et octobre 2017, 3 430 dossiers ont été déposés en Pays de la Loire, soit 470 en Loire-Atlantique, 900 en Maine-et-Loire, 790 en Mayenne, 520 en Sarthe et 750 en Vendée.



Autorisations d'exploiter : les surfaces en jeu

La surface moyenne sollicitée par une autorisation d'exploiter est de 28 hectares, soit 17 hectares pour les agrandissements, 49 hectares pour les installations de nouveaux agriculteurs et 76 hectares pour les réunions d'exploitation.

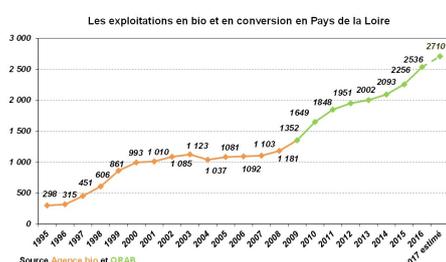
1 400 demandes concernaient des reprises comprises entre 0,1 et 10 hectares.

ACCOMPAGNER LA MODERNISATION ET LA STRUCTURATION DES FILIÈRES AGRICOLES ET AGROALIMENTAIRES

Contribuer à l'orientation, au soutien et à la structuration des filières agricoles et agroalimentaires, au développement agricole, et au développement durable des territoires ruraux.

Chiffres clés 2017

Principales aides nationales versées par FranceAgriMer (Pays de la Loire 2017)	
Aide trésorerie Bovins Lait	3 562 000 €
P3A Modernisation Serres H&M	1 497 333 €
Influenza H5N8 2017 - Accouveurs	1 401 540 €
Compétitivité filières PS2A - PIA	889 787 €



Le plan de compétitivité et d'adaptation des entreprises (PCAE) volet élevage, est toujours aussi sollicité par les éleveurs en 2017.

830 dossiers ont été réceptionnés en deux appels à projets dont 758 ont été sélectionnés. Si le nombre de dossiers de la filière laitière est en baisse en raison de la crise, celui en volailles s'inscrit en hausse. Le montant des aides engagées sur l'année s'élève à 29,2 M€ dont 6,9 M€ de crédits Etat et 15,7 M€ de FEADER. Le montant d'aide moyen par dossier atteint 38 900 € contre 45 700 € sur les deux premières années du dispositif. En effet, compte tenu du succès remporté par le dispositif, il a été décidé de diminuer l'intensité des aides. En 2017, seuls les plafonds sont diminués.

En PCAE volet végétal, la dynamique se poursuit avec 317 dossiers sélectionnés en 2017 pour 280 en 2016. Le matériel de protection contre le gel en viticulture et arboriculture est devenu éligible.

PCAE Végétal	2016	2017
nombre de dossiers instruits	280	317
FEADER	2 773 062 €	3 745 132 €
MAA	664 397 €	1 098 205 €
montant aide moyenne par dossier	18 712 €	22 305 €

La DRAAF a accompagné des actions collectives pour l'innovation dans les industries alimentaires, telle que la "Fabrique à Stratégies". Cette démarche, portée par

LIGERIAA, vise à identifier les enjeux des industries alimentaires régionales et à faire émerger des projets collectifs d'innovation et de développement.

Deux conseils de bassins viticoles Val de Loire - Centre réunissant l'administration et les professionnels viticoles ont été présidés par la préfète de région.



Conjoncture, aides OCM, autorisations de plantations, suivi du plan stratégique "Prospective 2025" et événements climatiques du printemps 2017 ont été discutés.

Par ailleurs, FranceAgriMer (FAM) a soutenu 7 programmes de recherche-expérimentation régionale (fruits et légumes, plantes à parfums, aromatiques et médicinales, horticulture et viticulture) pour un montant de subvention de 325 000 €. FAM accompagne également les GIEE et les démarches collectives d'assistance technique aux exploitations agricoles, en attribuant 261 000 € à 13 structures.

Agriculture biologique



Les conversions en agriculture biologique connaissent un fort développement. Ainsi, 10 % des exploitations régionales seraient conduites en bio en 2017, pour 164 000 ha de SAU, soit 7,8 % de la SAU régionale. Sur la période 2015 à 2017, 63 000 ha ont bénéficié de l'aide à la conversion et 75 000 ha de l'aide au maintien en agriculture biologique, pour un budget de 117 M€ dont 29 M€ de crédits Etat et 88 M€ de FEADER.

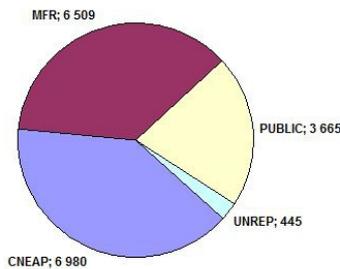
La DRAAF a financé à hauteur de 154 000 € des actions de structuration des filières biologiques régionales, qui visent notamment à assurer l'accompagnement technique des producteurs (action portée par la CAB) et des débouchés aux nouveaux volumes produits (organisation de rencontres avec la restauration hors domicile par Interbio).

FORMER LES NOUVELLES GÉNÉRATIONS ET ASSURER LE RENOUVELLEMENT DANS LES MÉTIERS DE L'AGRICULTURE

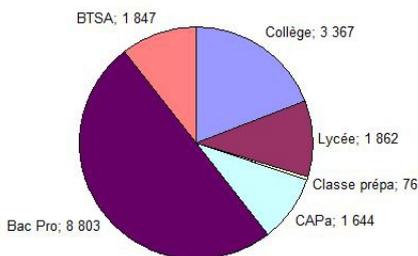
Piloter l'enseignement agricole, avec des partenaires et des projets

Chiffres clés 2017

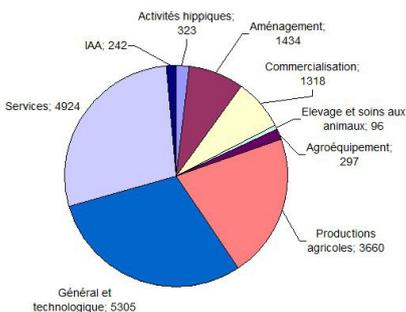
Effectifs par famille (rentrée 2017 17 599 élèves)



Effectifs par niveau de formation



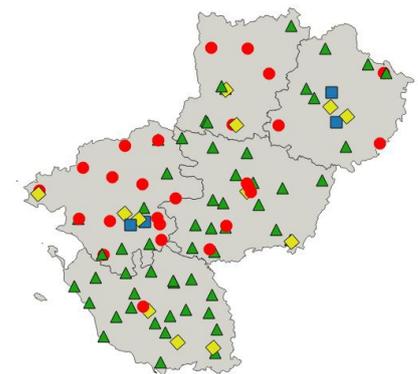
Effectifs par secteur professionnel



Résultats examens
7 264 admis pour 8 263 candidats
87,9% de réussite

Filières	Pays de la Loire	National
CAPa	95,9%	95,5%
BEPa	92,5%	90,0%
Bac Pro	84,0%	83,2%
Bac STAV	90,3%	88,3%
BTSA	80,8%	74,7%

Avec près de 17 600 élèves et 2 600 apprentis accueillis dans 92 établissements répartis sur tout le territoire (plus de 100 sites), et 12 centres de formations d'apprentis, l'enseignement agricole scolarise plus de 8 % des jeunes ligériens inscrits de la classe de quatrième aux formations post-bac. Plus d'un élève sur 4 scolarisés dans la voie professionnelle fait le choix de l'enseignement agricole. La réussite de cet enseignement est reconnue, eu égard à un taux de diplômés supérieur à 87 % et régulièrement supérieur à la moyenne nationale, et à un taux d'insertion professionnelle de plus de 70 %.



Etablissements d'enseignement agricole

des formations à faibles effectifs et un climat de concurrence qu'il convient de réguler en fixant des règles communes d'évolution des structures pour les années à venir.

Le budget délégué par l'État en région s'élève à 53,3 M€ :

La région des Pays de la Loire est une des toutes premières régions en nombre de sites de formation et de densité de l'offre. Cette densité d'établissements crée un fort maillage du territoire mais entraîne également, dans certains secteurs,

- Enseignement privé : 45,9 M€
- Aide sociale aux élèves : 4,9 M€
- Mise en oeuvre de l'enseignement : 2,2 M€
- Organisation des examens : 0,2 M€
- Évolution des compétences et dynamique territoriale : 0,1 M€



Projet de Régional l'Enseignement Agricole (PREA)

L'élaboration d'un nouveau PREA 2018 - 2022 s'appuie sur l'évaluation du précédent (2013-2017), effectuée en 2017 par le CARIF-OREF qui a relevé qu'il s'agissait d'un dispositif opérationnel, s'appuyant sur des actions concrètes et réalistes, mais jugé parfois trop technique ; projet pertinent avec de nouveaux axes émergents, grande diversité d'actions qui a su s'adapter aux évolutions de contexte avec des évaluations annuelles ; projet fédérateur de l'ensemble des partenaires de l'enseignement agricole ligérien ; projet enfin qui a permis la valorisation des projets menés sur le terrain, qui d'une certaine façon peut s'apparenter à une démarche qualité.

Des leviers de progression ont été proposés :

- développer la communication au-delà du cercle d'initiés pour une appropriation élargie ;
- optimiser la structure du dispositif et du suivi évaluatif ;
- renforcer la mobilisation des partenaires par la poursuite des ateliers thématiques, valoriser le phénomène de labellisation et mutualisation.

FORMER LES NOUVELLES GÉNÉRATIONS ET ASSURER LE RENOUVELLEMENT DANS LES MÉTIERS DE L'AGRICULTURE

Accompagner l'installation des jeunes agriculteurs et favoriser la transmission des exploitations

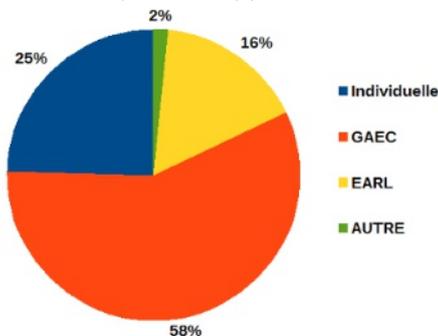
Chiffres clés 2017

Après un creux en 2015, le nombre d'installations aidées se rapproche désormais du niveau de 2014.

Installations bénéficiant de la DJA en Pays de la Loire				
	En 2014	En 2015	En 2016	En 2017
Loire-Atlantique	152	92	128	118
Maine-et-Loire	103	106	114	129
Mayenne	127	68	102	109
Sarthe	78	65	66	71
Vendée	109	86	92	93
Région	569	417	502	520

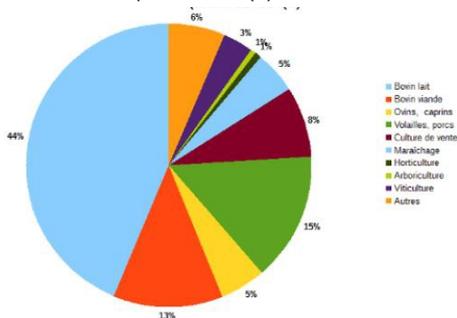
Les 3/4 des installations aidées sont sociétaires, en grande partie en GAEC (58 % des installations)

Répartition des projets d'installation présentés en CDOA, par forme juridique (source : DDT(M) - SEA)



Dans les projets d'installation, l'élevage qui concerne plus de 3/4 des projets est prédominant, en particulier en bovin lait (44 % des projets)

Répartition des projets d'installation présentés en CDOA, par production principale (source : DDT(M) - SEA)



Le renouvellement des générations en agriculture

L'installation de nouveaux agriculteurs reste dynamique en Pays de la Loire: en 2017, 520 projets d'installation ont bénéficié de la dotation jeunes agriculteurs (DJA), soit environ 49 % des installations en agriculture. Cet accompagnement représente une dépense de 12,9 M€ dont 2,5 M€ de crédits Etat, 0,14 M€ de crédits du Conseil régional et 10,2 M€ de cofinancement FEADER. En 2017, en contrepartie de la suppression des prêts bonifiés, la DJA a été revalorisée par une majoration nationale prenant en compte l'effort de reprise et de modernisation de l'exploitation. Ainsi le montant moyen de la DJA est passé de 15 000 € à 26 600 €. Près de 200 nouveaux exploitants ont ainsi bénéficié de la politique régionale de l'installation depuis 2014, année de démarrage de l'actuelle programmation FEADER.

Défini en partenariat avec la profession agricole, le programme

d'accompagnement à l'installation et à la transmission (AITA) a pour objectif de favoriser l'installation des jeunes agriculteurs et la transmission des exploitations des futurs cédants.

L'État finance les structures labellisées en charge de préparer les candidats à l'installation afin que ceux-ci aient acquis les compétences nécessaires pour être chef d'exploitation : points accueil installation (PAI), centres d'élaboration des plans de professionnalisation personnalisés (CEPPP) et centres de formation habilités pour l'organisation du stage collectif "21 heures". L'État soutient également les agriculteurs dans leur 1^{ère} année d'installation, ainsi que les agriculteurs qui envisagent de céder prochainement leur exploitation, en prenant en charge une partie du coût d'une prestation de diagnostic ou de conseil. L'État participe enfin au financement d'actions de communication et d'animation.

1,08 M€ a été attribué dans le cadre du programme AITA en 2017.



Caractérisation des projets d'installation en 2017

Un tiers des installations se réalisent hors cadre familial.

19 % des candidats s'installent en agriculture biologique, 20 % bénéficient de la modulation agroécologique, c'est-à-dire :

- . qu'ils adhèrent à un collectif d'agriculteurs du réseau DEPHY ou "30 000 fermes", ou reconnu GIEE
- . ou visent une certification environnementale de niveau 2 ou 3
- . ou s'installent partiellement en agriculture biologique
- . ou participent à l'activité d'une unité de méthanisation
- . ou mettent en œuvre un système agroforestier.

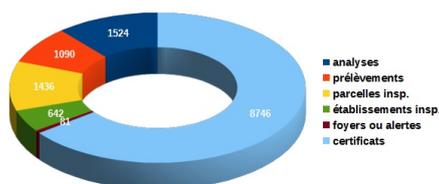
87 % des installations ont un coût de reprise/modernisation supérieur à 100 000 €.

ASSURER LA SECURITE SANITAIRE ET PROMOUVOIR UNE ALIMENTATION DE QUALITE

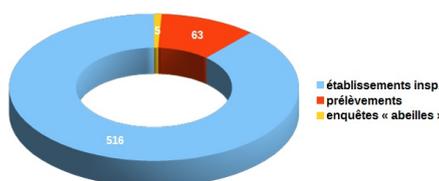
Garantir la qualité de l'offre, coordonner l'aide alimentaires, contrôler les végétaux et les produits végétaux, assurer la surveillance biologique du territoire.

Chiffres clés 2017

Contrôles santé végétale, export :



Sécurité sanitaire du végétal, produits phytosanitaires :



Gestion des maladies soumises à plan d'urgence :

- 4 diagnostics exhaustifs
- 10 exercices "cartographie"
- 9 exercices niveau 1 alerte "influenza aviaire"
- rédaction d'un scénario d'exercice cadre "peste porcine"
- rédaction du plan d'intervention "Xylella fastidiosa"

Evènements :

- 1 colloque Ecoantibio
- 1 colloque "influenza aviaire"
- 4 comités régionaux d'orientation des politiques sanitaires animales et végétales (CROPSAV) :

- * Influenza aviaire
- * Bien-être animal
- * Rongeurs aquatiques envahissants - PISU Xylella fastidiosa
- * Flavescence dorée

Création de l'Observatoire des mortalités et des affaiblissements de l'abeille mellifère (OMAA)

Une alimentation de qualité, sûre et diversifiée

La politique permettant de favoriser et d'assurer une alimentation de qualité, sûre et diversifiée repose sur trois piliers.

Le premier est constitué par la préparation et la gestion des alertes et des crises en santé animale ou végétale, nombreuses en 2017 : influenza aviaire, bactérie tueuse de végétaux Xylella, menace de peste porcine africaine, résurgence de la tuberculose bovine. Dans ce cadre, les actions des partenaires que sont les organismes à vocation sanitaire reconnus - FRGDS et FREDON-POLLENIZ, sont fondamentales, au titre d'initiatives propres ou de missions déléguées.



Le deuxième pilier est structuré autour de tous les contrôles effectués sur le terrain : prélèvements de denrées pour analyse, contrôles d'établissements pour s'assurer du respect des normes de fonctionnement...

En cas de défaillance, ces contrôles se concluent soit par des demandes de remise en conformité, soit par la transmission des procès-verbaux aux parquets.

Enfin, le dernier pilier consiste en un ensemble d'actions visant à favoriser, dans le cadre du programme national de l'alimentation, l'accès pour tous à une alimentation saine, sûre et durable. Au travers de la lutte contre le gaspillage alimentaire, l'approvisionnement de proximité, l'éducation des jeunes enfants à l'alimentation, la création de projets alimentaires territoriaux, beaucoup d'instruments sont mis en place pour favoriser l'accès à l'alimentation pour tous, une meilleure utilisation des ressources et une relocalisation de l'économie et de la création de valeur. Le projet de loi EGALIM aborde beaucoup de ces aspects pour ancrer les pratiques dans un cercle vertueux. En appui aux entreprises, le service assurant l'examen des demandes de certificats d'exportation déposées par les professionnels et leur traitement en moins de 48 heures, permet de valoriser la production agricole régionale à l'étranger et de satisfaire les consommateurs en produits français de qualité vérifiée.



La surveillance biologique du territoire (SBT)

La SBT animée par les réseaux Chambres d'Agriculture et POLLENIZ est supervisée par la DRAAF. Elle diffuse des méthodes alternatives dans les bulletins de santé des végétaux (BVS), sensibilise le public agricole à la biodiversité et fédère les acteurs-observateurs par des actions de communication (colloque SBT de décembre).

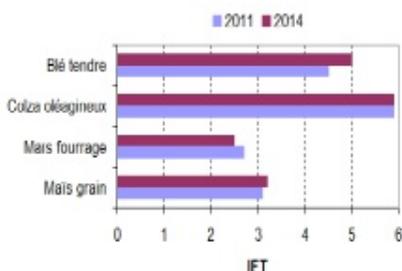
Après un début de saison marqué par un gel affectant le vignoble, le climat printanier a été peu propice aux maladies des céréales. Les contaminations primaires de tavelure ont été bien maîtrisées sur pommier et le mildiou est resté discret sur vigne, faisant de 2017 une année favorable à la réduction des intrants.

PRODUIRE DE LA CONNAISSANCE AU SERVICE DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DES ACTEURS ECONOMIQUES

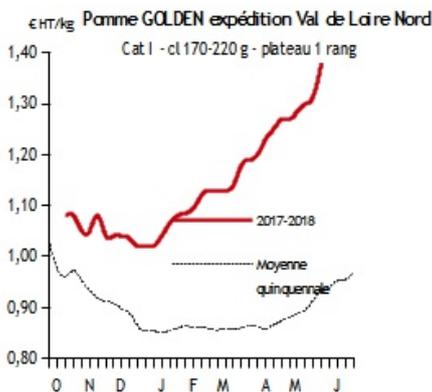
Connaître pour agir

Chiffres clés 2017

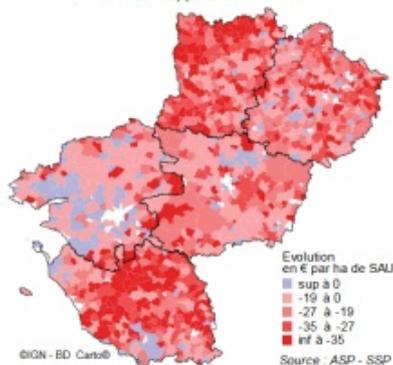
Pratiques culturales en grandes cultures
IFT* totaux - Pays de la Loire - 7ème décile
(avec traitements de semences)



(*) IFT : nombre de doses homologuées de produits phytosanitaires appliquées à une culture pendant une campagne. Les IFT "7^e décile" correspondent aux IFT dits de référence.



Evolution 2013-2015 : 1^{er} et 2^e piliers
montant rapporté à la surface



Pays de la Loire en M €	2013	2014	2015	2016
Aides découplées (paiement unique, puis de base + vert + redistributif +JA)	582,3	532,1	508,0	501,7
Aides couplées (animales et végétales)	74,3	75,5	97,2	97,5
ICHN MAEC (estimé)	3,4	3,8	3,7	5,0
TOTAL	660,0	611,4	608,9	604,2

* données estimées à partir des demandes, avant résultat de l'instruction
Source : SSP - ASP

Aides PAC - 1^{er} pilier

Connaissance des pratiques culturales Depuis les années 2010, des enquêtes relatives aux pratiques culturales (dont certaines ciblées sur les pratiques phytosanitaires) sont réalisées pour

évaluer l'effet des politiques publiques telles que le plan Ecophyto et le programme d'action nitrates. Elles servent aussi à élaborer le cahier des charges de certaines mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC).

En 2017, a été réalisée la collecte de l'enquête "phyto-viti 2016" et préparées les enquêtes "PK grandes cultures 2017" et "phyto-légumes 2017". Les résultats régionaux de l'enquête "phyto-grandes cultures 2014" ont été publiés pour 9 cultures.

Connaissance de l'occupation des sols L'enquête "utilisation des terres (Teruti)" a été rénovée en 2017. Elle mobilise désormais davantage les sources administratives et bases de données géographiques. Le travail d'observation sur le terrain se concentre sur les zones à forte probabilité de changement. Outil essentiel pour mesurer le rythme d'artificialisation des sols et évaluer les politiques d'aménagement du territoire,

les premiers résultats nationaux sont attendus dès 2018. L'information sera disponible en 2019 pour le niveau régional et en 2020 pour le niveau départemental.

Connaissance de l'agriculture régionale et départementale

L'évolution des surfaces, productions et prix de vente est nécessaire pour comprendre les réalités et enjeux de l'agriculture régionale. En 2017, alors que la production européenne de pommes diminue d'un quart, la récolte ligérienne se négocie bien sur les marchés du frais et de la transformation, avec une tension inédite sur ce marché.

En 2017, les agrofournisseurs ont été interrogés sur les volumes et chiffres d'affaires réalisés pour sept familles de produits. Cette enquête EPCIA, réalisée tous les 10 ans, permet de renouveler les entreprises interrogées et les produits suivis pour connaître les prix des facteurs de production des exploitations agricoles. L'EPCIA alimente l'indice des prix d'achat des moyens de production agricoles (IPAMPA), qui mesure les coûts de production des exploitations, déterminants pour le revenu agricole.

Connaissance de l'impact de la PAC



Un bilan des aides PAC des années 2013 à 2015 décrit son évolution en Pays de la Loire. Les budgets sont réduits, le paiement unique se transforme, des transferts budgétaires s'opèrent du 1^{er} pilier vers le 2^e pilier, ainsi qu'entre aides découplées et couplées.



Connaissance des revenus

Les résultats économiques des exploitations sont établis annuellement à partir des données techniques et comptables collectées par le Réseau d'information comptable agricole (RICA). En 2016, le résultat courant avant impôt des exploitations ligériennes s'établit à 34 100 €, en baisse de 15 %. Une étude réalisée avec l'INSEE indique que 4 agriculteurs sur 10 ont un conjoint avec des revenus extérieurs à l'exploitation.

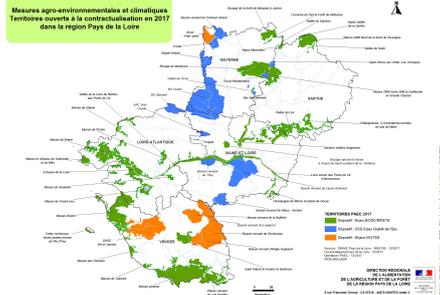
SOUTENIR LA TRANSITION AGRO-ÉCOLOGIQUE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT, ASSURER UNE GESTION DURABLE DES RESSOURCES

Réduire l'impact environnemental des exploitations agricoles, reconquérir la qualité de l'eau et préserver la biodiversité

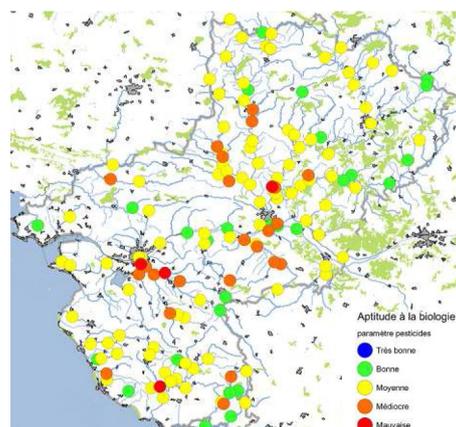
Chiffres clés 2017

- 50 territoires ouverts à la contractualisation de MAEC en 2017

Mesures agro-environnementales et climatiques
Territoires ouverts à la contractualisation en 2017
dans la région Pays de la Loire



- 1 000 exploitations agricoles ont souscrit une MAEC en 2017 sur 25 000 hectares et pour un montant total d'aide de 20 M€
- 3 réunions régionales de concertation, 8 réunions de travail avec l'ensemble des partenaires pour préparer l'arrêté PAR nitrates
- 100 % du territoire classé zones vulnérables aux nitrates et 11 % classés en zone d'action renforcé (14 % dans l'arrêté 2014)
- 5 comités thématiques pour la mise en œuvre opérationnelle de la feuille de route régionale Ecophyto, sous l'égide du comité régional de suivi
- Un dispositif régional de suivi complémentaire de la qualité des eaux basé sur la recherche de 319 molécules (225 analyses en 2017).



Préserver les milieux et lutter contre les pollutions diffuses

La DRAAF, en lien avec le Conseil Régional, anime et coordonne les services de l'État pour la mise en œuvre et l'instruction des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC), souscrites par les exploitants agricoles. Rattachées au 2^e pilier de la PAC, elles visent plusieurs objectifs : préservation des milieux naturels remarquables (en particulier les zones de marais), maintien de milieux favorables aux espèces protégées, amélioration de la qualité de l'eau, soutien au maintien des surfaces en prairie, diminution des traitements phytosanitaires et de la fertilisation, développement de l'agroforesterie et des continuités écologiques, diversité des assolements, soutien à l'apiculture et aux races menacées.

L'année 2017 a été marquée par le lancement, le 21 mars par la Préfète de région, de la révision du programme d'actions régional en vue de la protection des eaux contre les nitrates d'origine agricole. Le projet d'arrêté, présenté en clôture de concertation le 15 novembre 2017, acte des simplifications réglementaires et plusieurs évolutions

importantes, en particulier concernant l'encadrement du calendrier d'épandage, le respect de l'équilibre de la fertilisation, le renforcement des obligations de couverture des sols en hiver, la protection des éléments naturels contribuant à la réduction des pollutions, et le renforcement des connaissances et du suivi du programme. Le programme d'actions régional s'appliquera sur l'ensemble du territoire régional à compter du 1^{er} septembre 2018.

La DRAAF assure le secrétariat régional du plan Ecophyto II, dont l'objectif est de réduire l'usage des produits phytosanitaires de 25 % d'ici 2020 par la généralisation et l'optimisation des méthodes disponibles et de 50 % d'ici 2025 via des mutations plus profondes des systèmes agricoles et des filières. La nouvelle feuille de route régionale Ecophyto II a été présentée le 13 octobre 2017. Elle constitue une stratégie partagée avec les acteurs régionaux et met l'accent sur le renforcement des connaissances, la formation des utilisateurs, la diffusion des techniques alternatives et vertueuses, et l'accompagnement au changement de pratiques.



Charte régionale des bonnes pratiques d'épandage de produits phytosanitaires à proximité des lieux accueillant des personnes vulnérables

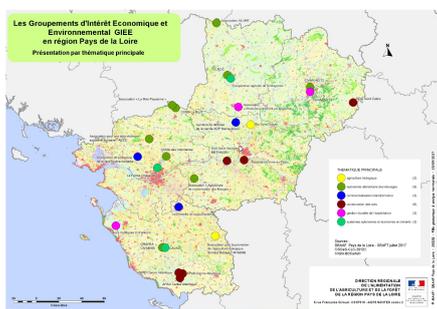
Signée par les professionnels agricoles à l'occasion du SIVAL le 17 janvier 2017, cette charte vise à faciliter le dialogue sur le terrain, et identifie des bonnes pratiques à mettre en œuvre pour assurer la maîtrise des risques liés aux traitements phytosanitaires. Outre une bonne évaluation des risques et l'optimisation des conditions de traitement, la charte propose d'ajuster les horaires de passage pour tenir compte des temps d'accueil du public, d'implanter des haies ou des équipements brise-vent, et d'utiliser des matériels antidérive.

SOUTENIR LA TRANSITION AGRO-ÉCOLOGIQUE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT, ASSURER UNE GESTION DURABLE DES RESSOURCES

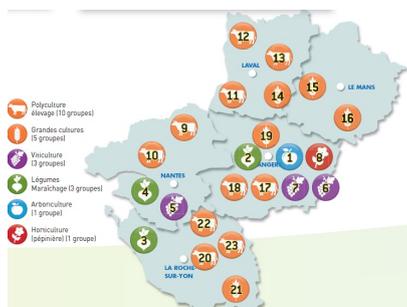
Encourager l'innovation collective et la diffusion de pratiques agro-écologiques

Chiffres clés 2017

- 26 collectifs GIEE labellisés en Pays de la Loire, qui regroupent 417 exploitations agricoles réparties sur tout le territoire et dans toutes les filières



- 23 groupes Dephy composés au total de 261 agriculteurs, qui conduisent plus de 30 actions de sensibilisation par an



- Une baisse significative des fréquences de traitement dans les exploitations Dephy : -16 % en viticulture et -7 % en grandes cultures et polyculture-élevage

Filière	A l'échelle région Pays de la Loire		
	Evolution moyenne de l'IFT*	Part des exploitations ayant réduit leur IFT de plus de	
		30 %	50 %
Grandes cultures Polyculture-élevage	-7 %	23 %	14 %
Viticulture	-16 %	25 %	3 %

- Plus de 350 exploitations retenues dans le cadre de l'appel à projet "30 000 fermes engagées dans l'agro-écologie à bas niveau d'intrant" en 2017

Soutenir les démarches innovantes en agriculture

Afin de favoriser l'innovation de terrain, la DRAAF accompagne les collectifs d'agriculteurs qui souhaitent mettre en place des pratiques agro-écologiques ou réduire l'utilisation d'intrants sur leurs exploitations.

Créés par la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014, les GIEE - Groupements d'intérêt économique et environnemental, sont des collectifs d'agriculteurs qui s'engagent dans un projet pluriannuel de modification ou de consolidation de leurs pratiques, visant la triple performance économique, environnementale et sociale de leurs exploitations. Depuis 2015, 26 collectifs ont été labellisés GIEE en Pays de la Loire, dont 17 bénéficient de financements CASDAR pour l'animation pour un montant total de 0,27 M€. Autonomie des élevages, systèmes de production autonomes et économes en intrants, agriculture biologique, conservation des sols, économies d'énergies, circuit de proximité, diversification des assolements sont une partie des thématiques travaillées au sein de ces collectifs.

Chaque GIEE s'engage à diffuser et capitaliser les résultats et expériences du projet. (Objectifs, activités des GIEE, livrables produits sur www.giee.fr).

L'innovation de terrain est également au cœur des priorités du plan Ecophyto II. Les Pays-de-la-Loire comptent 21 groupes Dephy représentatifs des principales filières présentes dans la région. Leurs pratiques montrent qu'il est possible de réduire l'utilisation des produits phytosanitaires de 10 à 30 % selon les filières, sans altérer la performance économique des exploitations. En 2017, le lancement de l'appel à projet "30 000 fermes engagées vers l'agro-écologie à bas niveau d'intrants" a permis d'associer 25 groupes totalisant plus de 350 agriculteurs dans cette démarche. Leurs travaux portent en particulier sur l'optimisation des méthodes de traitement, la réduction des intrants, l'utilisation des couverts végétaux, la fertilité des sols, le désherbage mécanique ou encore le développement de filières nécessitant peu de traitements, et l'adaptation des pratiques agro-écologiques aux filières en développement (semences, plantes aromatiques et médicinales).



Séminaire "agriculture innovante et partenariats" du 19 septembre 2017

Ce séminaire, piloté par la DRAAF et co-organisé avec les différents réseaux des territoires, a permis de développer les échanges entre les réseaux d'acteurs de l'agroécologie, autour d'actions concrètes conduites par des collectifs d'agriculteurs engagés dans des pratiques innovantes. 250 participants issus du monde agricole, du conseil aux exploitations et des coopératives, ainsi que des élèves et leurs enseignants, ont pu débattre dans le cadre de 20 ateliers, en présence de Christian HUYGUE, directeur scientifique adjoint de l'INRA.

SOUTENIR LA TRANSITION AGRO-ÉCOLOGIQUE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT, ASSURER UNE GESTION DURABLE DES RESSOURCES

Mettre en oeuvre la politique forestière et développer la filière forêt-bois dans le cadre d'une gestion durable

Chiffres clés 2017

- 240 000 m³ supplémentaires de bois à mobiliser par an d'ici 2026 dans le cadre des objectifs du programme national de la forêt et du bois
- 7 100 entreprises de l'aval de la filière présentes en Pays-de-la-Loire
- 274 chaufferies collectives et industrielles en fonctionnement en Pays-de-la-Loire, qui consomment 440 000 tonnes de biomasse
- 44 dossiers d'aide au reboisement instruits totalisant 199 hectares de forêt remis en production, soit un doublement des surfaces par rapport à 2016
- 29 dossiers d'aide à la création de places de dépôt et retournement instruits permettant de mobiliser 36 000 m³ dans les 10 ans à venir
- 148 plans simples de gestion agréés
- 21 contrôles sur place de plans simples de gestion, réalisés pour le compte des DDTM de Loire-Atlantique et Vendée
- 35 contrôles NIMP 15 permettant d'assurer la sécurité sanitaire des bois d'emballage
- 60 contrôles des ressources génétiques forestières
- 12 missions de surveillance de la santé des forêts
- 2 groupements d'intérêt économique et environnemental forestiers labellisés en Pays de la Loire
- 2 chartes forestières de territoire en cours d'animation

Assurer une gestion durable de la forêt

La DRAAF assure la coordination de la politique forestière régionale et assure par délégation des DDTM les missions forestières pour les départements de Loire-Atlantique et de Vendée.

La nouvelle feuille de route des services forestiers du ministère de l'agriculture recentre l'action de l'État pour la période 2017-2021 sur les 4 grands objectifs du programme national de la forêt et du bois : créer de la valeur en gérant durablement la ressource, répondre aux attentes des citoyens et s'intégrer à des projets de territoire, conjuguer atténuation et adaptation au changement climatique, et développer davantage de synergies entre forêt et industrie.

L'accompagnement de la filière par la DRAAF constitue une orientation forte avec l'instruction des aides au reboisement et à la construction de desserte forestière, et l'appui aux projets portés par la filière.

Le programme national est décliné dans chaque région à travers le

programme régional de la forêt et du bois, qui précise notamment les enjeux spécifiques à la région, les besoins des industriels et les conditions de mobilisation de la ressource.



L'année 2017 a été marquée par la livraison du "kit IGN" qui constitue un premier état des lieux régional. Son analyse, réalisée avec la DDT de Maine-et-Loire, confirme que la forêt ligérienne dispose d'un fort taux de croissance (+25 % en 30 ans), et est à 98 % exploitable notamment du fait de la bonne accessibilité des forêts. Les trois quarts de la surface sont constitués de peuplements feuillus, avec prédominance des chênes. Du fait du morcellement de la propriété, seules 40 % des propriétés privées sont dotées d'un plan simple de gestion.



Mise en œuvre du projet CONQUeTH - Capacité d'occupation du nord par les Quercus Thermophiles

L'anticipation des impacts du changement climatique passe par la diversification en faveur d'essences plus adaptées aux risques futurs. Le projet CONQUeTH, coordonné par le Centre régional de la Propriété Forestière Bretagne-Pays-de-la-Loire, se propose d'étudier plus précisément les capacités d'adaptation et d'utilisation du chêne pubescent, aux qualités du bois proches du chêne pédonculé, dans plusieurs régions du nord de la France.

Le projet couvre l'ensemble des domaines nécessaires pour développer cette essence : génétique, sylviculture, séchage du bois... Il bénéficie d'une aide de 200 000 € du Fonds stratégique forêt-bois, instruite par la DRAAF.

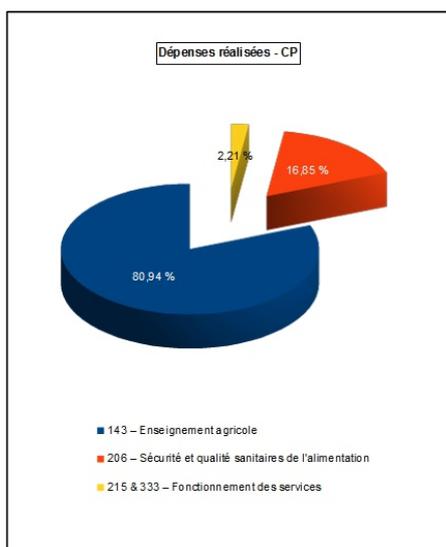
ANIMER LA COMMUNAUTÉ DE TRAVAIL, VALORISER LES COMPÉTENCES ET MODERNISER L'ACTION PUBLIQUE

Assurer le fonctionnement humain, budgétaire et logistique des services, promouvoir et mettre en oeuvre la modernisation de l'action publique

Chiffres clés 2017

Montants des crédits de paiements

Budget opérationnel de programme	Crédits payés
143 – Enseignement agricole	55 653 121 €
206 – Alimentation	11 584 390 €
215 & 333 – Fonctionnement	1 521 012 €
TOTAL	68 758 523 €



Activités comptables mutualisées de la DRAAF et rattachées à la DRAAF

Service	Nombre EJ	Nombre DP
DRAAF	854	5 514
DDCS 53	304	2 249
DDPP 44	247	1 638
DDPP 49	250	1 705
DDPP 72	178	1 473
DDPP 85	382	2 063
DDTM 44	701	3 404
DDT 49	401	2 160
DDT 53	279	1 399
DDT 72	226	1 740
DDTM 85	437	2 797
DIRM	1 596	8 383
DREAL	913	3 933
CVRH	161	811
ENSAM	174	1 192
TOTAL	7 103	40 461

EJ : engagement juridique, acte par lequel l'Etat reconnaît une dette de sa part vis-à-vis d'un tiers
 DP : demande de paiement, acte de demande de versement des crédits au tiers. Un EJ peut entraîner plusieurs DP

DDCS : Direction départementale de la cohésion sociale

DDPP : Direction départementale de la protection des populations

DDT : Direction départementale des territoires

DDTM : Direction départementale des territoires et de la mer

DIRM : Direction interrégionale de la mer

DREAL : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

CVRH : Centre de valorisation des ressources humaines

ENSAM : Ecole nationale de sécurité et d'administration de la mer

Budget

Outre ses propres budgets opérationnels de programme (BOP), la DRAAF assure la gestion des crédits des personnels contractuels pour l'ensemble des services de la région (DRAAF, DD(CS)PP et DDT(M), qui, toutes sources de financement confondues, se sont élevés en 2017 à 2 222 736 €.

344 agents (dont 44 pour l'enseignement, 38 pour l'alimentation et 262 pour d'autres missions), ont ainsi été recrutés sous contrats à durée limitée.

Le centre de prestations comptables mutualisé (CPCM) travaille pour le compte de 15 unités opérationnelles en région Pays de la Loire. Toutes unités opérationnelles confondues, le CPCM assure l'exécution des dépenses et des recettes sur 22 programmes. En 2017, 40 461 demandes de paiement ont été traitées pour un montant global de 138 875 840 €.

Modernisation de l'action publique Mutualisation

Sur le site de Nantes, les mutualisations budgétaires et logistiques possibles entre les deux

directions DRAAF et DREAL (direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) ont été approfondies. En 2017, l'accueil commun du public a été externalisé. Sur le site d'Angers, avec le regroupement des services de l'antenne de la DRAAF, les sujets transversaux sont partagés et traités depuis Nantes.

Amélioration de la chaîne de dépense

Les modalités de facturation ont évolué depuis le 1^{er} janvier 2017. Les factures concernant la commande publique simple (hors marchés complexes) sont dorénavant traitées par le service facturier des Pays de la Loire (DRFIP). Dans le cadre de la modernisation de l'action publique, l'État s'est engagé dans la dématérialisation du traitement de ses factures pour limiter ses coûts de fonctionnement et garantir des délais de paiement rapides. Le délai global de paiement moyen par le CPCM est de 12,9 jours (délai légal : 20 jours).

La démarche est désormais obligatoire pour les grandes entreprises depuis le 1^{er} janvier 2017, et sera étendue à toutes les entreprises d'ici fin 2019.

Le programme d'amélioration participative des processus administratifs (PAMPPA)

D'avril à juillet 2017, la DRAAF a expérimenté un programme d'amélioration de ses processus administratifs.

Il a porté sur l'allocation des bourses de l'enseignement agricole et sur la chaîne de la dépense. Les objectifs visés étaient l'amélioration des conditions de travail, la qualité du service rendu, la maîtrise des risques, l'efficacité du processus. Au sein d'ateliers participatifs réunissant les acteurs - internes et externes - concernés, et avec l'appui méthodologique du secrétariat général du ministère de l'agriculture, la méthode a consisté à cartographier les processus, pour en identifier les blocages et leur proposer des solutions d'amélioration.

Les ateliers se sont tenus selon les étapes : cartographie de l'existant, identification des irritants et freins, leviers d'amélioration et priorités, plan d'actions.

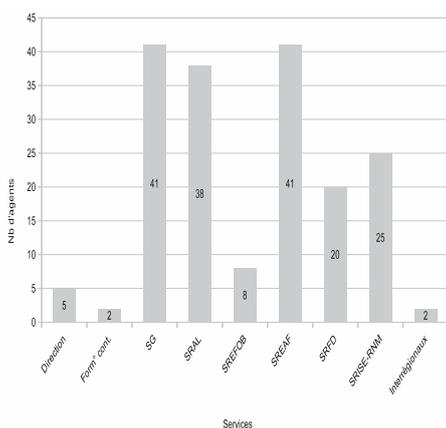
La quasi globalité des actions à conduire localement a été réalisée, le reste étant lié à la nouvelle année scolaire ou à la pleine mise en œuvre du service facturier.

ANIMER LA COMMUNAUTÉ DE TRAVAIL, VALORISER LES COMPÉTENCES ET MODERNISER L'ACTION PUBLIQUE

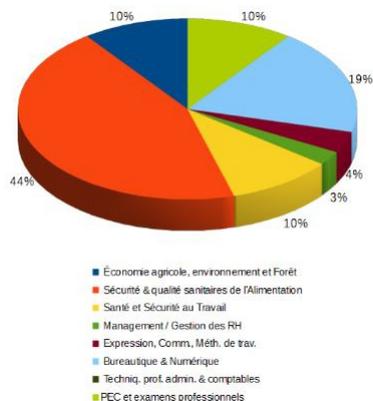
Assurer le fonctionnement humain, budgétaire et logistique des services, promouvoir et mettre en oeuvre la modernisation de l'action publique

Chiffres clés 2017

Répartition des agents de la DRAAF par service



Répartition des thématiques de formation des agents de la DRAAF



Ressources humaines

Au 31 décembre 2017, la DRAAF comptait 182 agents, dont 116 femmes (64 %) et 66 hommes (36 %).

Leur moyenne d'âge est de 50 ans, pour les femmes comme pour les hommes.

55 % d'entre eux relèvent de la filière technique, et 45 % de la filière administrative.

Outre ses agents propres, la DRAAF accueille deux personnels à mission interrégionale : assistante sociale et inspecteur santé et sécurité au travail.

La caractérisation catégorielle des emplois de la Fonction publique montre les taux d'encadrement suivants :

- . Personnels non-encadrants (cat. C) : 20 %
- . Encadrement intermédiaire (cat. B) : 44 %
- . Encadrement, y/c supérieur (cat. A et A+) : 36 %

Enfin, 23 mobilités de personnels (entrées et sorties, hors mouvements internes), ont été enregistrées, soit un taux de rotation de 6 %.

Formation des personnels

64 actions de formation ont été mises en œuvre par la délégation régionale en 2017, pour un total de 834 journées-stagiaires dispensées (hors stages proposés pour les agents de l'enseignement agricole). Une évolution est constatée vers davantage de stages proposés en réponse à des besoins locaux, exprimés par les structures et témoignant de l'activation d'une offre de formation qui a répondu au plus près aux besoins des agents.

Les formations "métiers" propres au ministère de l'agriculture et de l'alimentation (en agriculture et dans le domaine de la sécurité et de la qualité sanitaires de l'alimentation), et les formations transverses dans les champs de la santé et sécurité au travail, de la bureautique et du numérique, constituent toujours une part importante de l'offre proposée par la délégation régionale à la formation de la DRAAF. En outre, les personnels ont accès à l'offre de formation proposée par la plateforme interministérielle régionale. S'agissant de l'enseignement agricole, les personnels enseignants des établissements publics ont désormais accès, notamment pour l'actualisation des contenus disciplinaires, à l'offre de formation proposée par le Rectorat de Nantes.



Prévention des risques psychosociaux

A la suite du diagnostic réalisé en 2016, un plan d'action de prévention des risques psycho-sociaux (RPS) a été élaboré en 2017 à la DRAAF des Pays de la Loire. Validé en comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), il se décline en 7 objectifs et 35 actions. Celles-ci portent sur les valeurs et le sens des missions, les pratiques managériales, la gestion des ressources, la sécurité des agents, le « savoir vivre ensemble ».

50 % de ces actions sont déjà terminées ou en voie d'achèvement.

En outre, les personnels ont pu participer à l'élaboration du baromètre social ministériel, caractérisant leur ressenti sur leurs conditions de travail. 75 % des personnels indiquent être motivés par un sentiment d'utilité sociale, et estiment à 94 % avoir de bonnes relations avec les usagers du service public.

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des Pays de la Loire

Directeur régional
Yvan LOBJOIT

Directeurs adjoints : Hervé BRIAND - Arnaud MILLEMANN
Secrétariat : Chantal BASILLE - Horacio ACAKPO-ADDRA
Tél : 02 72 74 70 10

Secrétariat général - SG
Tél : 02 72 74 70 34

Didier NÉAU

Adjoint : Michel MASDEU

- ° Centre de prestations comptables mutualisées :
Corinne LEPETIT
- ° Pôle Ressources humaines : Séverine PRAMIL
- ° Pôle budgétaire et logistique : XX
- ° Pôle Systèmes d'information : Patrick PRADIGNAC

Inspecteur

Santé et sécurité au travail

Hubert RENAULT

Tél : 02 72 74 71 98

Délégation régionale
à la formation continue

Pierre HERVOUET

Tél : 02 72 74 70 14

Chargé de mission

Xavier HIRARDOT

Tél. 02 72 74 70 19

Assistante sociale
des Pays de la Loire

Muriel MIGNON

Tél : 02 72 74 70 41

Mission Emploi et
Protection Sociale Agricoles

Franck LOHEAC

Tél : 02 72 74 76 10

Service régional de l'économie agricole
et des filières - SREAF
Délégation régionale FranceAgriMer

Tél : 02 72 74 71 50 (Nantes)
Tél : 02 41 24 32 32 (Angers)

Patricia BOSSARD

Mission PAC (FEADER et 1er pilier) :
Patrice MILLON

Pôle Filières agricoles et agro-alimentaires :
Patrice MILLON

- ° Unité Filières Végétales :
Christine BLANCHET
- ° Unité Filières Animales : Régis BERTEAUX
- ° Unité IAA et Agriculture Biologique :
Charlotte BERCHON

Pôle Gestion des dispositifs européens
et contrôles : XX

- ° Cellule Investissements vitivinicoles :
Noëlle GUIBERT
- ° Cellule Restructuration du vignoble :
Laurent Gourdon
- ° Cellule Bois et plants de vigne :
Anne-Marie DAVID
- ° Cellule Aval céréales - Grandes cultures :
Annie CAMINERO
- ° Cellule OCM Fruits et Légumes PO/OP :
Gwénaëlle GUILLON

Pôle Politiques agricoles transversales :
Caroline RENOULT

- ° Unité Installation-formation-GIEE :
Caroline RENOULT
- ° Unité Développement agricole-foncier :
Marie SUIRE

Service régional de l'alimentation -
SRAL

Tél : 02 72 74 21 20 (Nantes)
Tél : 02 41 72 32 32 (Angers)

Jean-Noël de CASANOVE

Pôle Coordination : Fabienne BURET

- ° Correspondante régionale
animation qualité : Françoise GODET
- ° Correspondante régionale systèmes
d'information : Aude GOURDON
- ° Plans d'intervention d'urgence :
Fabienne BURET
- ° Correspondante régionale sécurité
sanitaire des aliments : Sophie LE CAM

Pôle Alimentation :
Gaëlle BOUCHON

° Chargée de mission :
Marie-Pierre MONTRADE

Pôle Santé et protection des végétaux : XX

Site Angers: XX

- ° Environnement, santé publique :
Cédric SOURDEAU
- ° Santé des végétaux : Sylvain OCTEAU
- ° Bonnes pratiques environnementales : XX

Site de Nantes : Gilles Wuster

Service régional de
l'environnement, de la forêt
et du bois - SREFOB

Tél : 02 72 74 70 20

Arnaud MILLEMANN

Adjointe : Céline BOUEY

Pôle Forêt, bois-biomasse :
Pascal NORMANT

Pôle Politiques agro-environnementales :
Céline BOUEY

Chef de projet Ecophyto :
Hervé JOCAILLE

Service régional de l'information
statistique et économique - SRISE

Tél : 02 72 74 72 40

Claire JACQUET-PATRY

Pôle Synthèses et valorisation
des données :
Jean-Pierre COUTARD

Pôle Enquêtes :
Patricia JEAN

Pôle Conjoncture - RNM :
Anne PIHA

Réseau des Nouvelles des Marchés (RNM)

- ° Centre d'Angers-Tours :
Thierry RENOU
- ° Centre de Nantes : Anne PIHA

Service régional de la formation
et du développement - SRFD
jhgfbgkujkl

Tél : 02 72 74 72 10

Philippe NÉNON

Adjoint : François CHAVENON-VERLHAC

Pôle Scolarité :
Françoise MAROT

Pôle Relations contractuelles
avec l'enseignement privé :
Ellena CHAUVAT

Pôle Examens
et certifications :
Jean Michel LEFEVRE

Pôle Gestion des moyens
de l'enseignement public :
Bérengère KIRION

Pôle Appui et animation
des établissements :
Martial LOIRET

Chargé d'inspection
de l'apprentissage :
Yves BLIN

5 rue Françoise Giroud - CS 67516 - 44275 NANTES cedex 2

Tél : 02 72 74 70 00 courriel : draaf-pays-de-la-loire@agriculture.gouv.fr Fax : 02 72 74 70 01

www.draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr



Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des Pays de la Loire
5 rue Françoise Giroud - CS 67516 - 44275 NANTES cedex 2
Tél : 02 72 74 70 00 Fax : 02 72 74 70 01
courriel : draaf-pays-de-la-loire@agriculture.gouv.fr
Directeur de publication : Yvan LOBJOIT
Composition : DRAAF - Communication